

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 JUIN 2010.

Présents : MM. BENOIT BERMOND BERNARD COLARD LOPEZ LORET PERROT
SALA SANSEIGNE

Mmes BORNAND DUPRE GIVERNET JACQUEMAIN

Absente : Mme PONS

Secrétaire : Mr BERNARD

Convocations : 7 Juin 2010

1. OUVERTURE DES PLIS : ACHAT D'UN TRACTEUR

Mr le Maire rappelle qu'un avis d'appel public à la concurrence a été lancé le 6 Mai 2010 pour l'achat d'un tracteur.

Quatre entreprises ont été consultées, quatre ont répondu.

L'ouverture des plis a eu lieu le 29 Mai 2010 à 9 H 30 et a donné les résultats suivants :

- | | | |
|------------|-------------|---------------------------------------|
| - RACINE | New Holland | 53.820 € TTC – reprise 7.000€ |
| - COSTAGRI | Mc Cormik | 36.478 € TTC |
| | Renault | 37.913 € TTC – reprise 4.000 € |
| - TERRE | John Deere | 38.272 € TTC + 897 € - repris déduite |

COMTOISE

- PAGOT CAPUT Pli arrivé hors délai

Sur avis de la Commission d'Appel d'Offres, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir l'entreprise COSTAGRI pour un montant de 37.913 € TTC et autorise Mr le Maire à signer le marché correspondant.

Le Conseil Municipal donne son accord pour acheter une lame à neige SPR 300 dont le montant s'élève à 900 € HT.

Par ailleurs, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de vendre le bien communal suivant à l'entreprise COSTAGRI :

- Tracteur International immatriculé 4995 TD 25 pour la somme de 4.000 €.

2. OUVERTURE DES PLIS : TRAVAUX DE VOIRIE

Mr le Maire rappelle qu'un avis d'appel public à la concurrence a été lancé le 14 Mai 2010 pour des travaux de voirie Chemin de Velesmes – Chemin des Gravier + trottoirs le long de la RD 12.

Quatre entreprises ont été consultées, quatre ont répondu.

L'ouverture des plis a eu lieu le 10 Juin 2010 à 9 heures et a donné les résultats suivants :

- | | |
|-------------|------------------|
| - SACER | 296.903,89 € TTC |
| - STD | 288.774,49 € TTC |
| - EUROVIA | 283.541,70 € TTC |
| - R. MARTIN | 262.227,17 € TTC |

Sur avis de la Commission d'Appel d'Offres, l'entreprise Roger MARTIN a été retenue pour un montant de 262.227,17 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir l'entreprise R. MARTIN pour un montant de 262.227,17 € TTC et autorise Mr le Maire à signer le marché correspondant.

La Commune de Grandfontaine

- s'engage à réaliser et financer des travaux de voirie Chemin de Velesmes – Chemin des Gravieres + trottoirs le long de la RD 12 dont le montant s'élève à 219.253,50 € HT à Grandfontaine
- se prononce sur le plan de financement suivant :
 - * Fonds libres 21.925,35 €
 - * Emprunts 65.776,05 €
 - * Subvention Etat 65.776,05 €
 - * Subvention Conseil Général 65.776,05 €
- sollicite l'aide financière du Conseil Général du Doubs.
- sollicite l'aide financière de l'Etat au titre des amendes de Police
- s'engage à réaliser les travaux dans les 2 ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de lancer un avis d'appel public à la concurrence pour un emprunt d'un montant de 250.000 € afin de financer les travaux de voirie Chemin de Velesmes – Chemin des Gravieres + trottoirs le long de la RD 12.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à lancer un avis d'appel public à la concurrence auprès de différents organismes bancaires.

3. AMENAGEMENT DEUX PLACES DE DEPOT

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que l'ONF suggère l'aménagement de 2 places de dépôt pour le bois Route de la Belle Etoile.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, cette proposition et autorise Mr le Maire à lancer une consultation auprès de différentes entreprises.

4. APPRENTISSAGE CAP PETITE ENFANCE

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande d'apprentissage pour préparer un CAP Petite Enfance a été adressée en Mairie.

Cet apprentissage se déroule sur une période de 2 ans à compter du 1/9/2010 à l'école maternelle de Grandfontaine.

La rémunération s'élève à 25 % du SMIC la 1^{ère} année et à 37 % du SMIC la 2^{ème} année.

La Commune est exonérée des cotisations salariales et patronales de sécurité sociales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, par trois voix pour, trois voix contre, sept abstentions, le contrat d'apprentissage défini ci-dessus et autorise Mr le Maire à signer les documents correspondants.

5. REDEVANCES GRDF

A/ RODP

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz donne lieu au paiement d'une redevance.

Pour 2010, le montant de la RODP s'élève à 525 € : $(0,035 \times 11265 \text{ m} + 100 \text{ €}) \times 1,01616 \times 1,00026$.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le montant de la RODP pour l'année 2010 telle que définie ci-dessus.

B/ REDEVANCE DE FONCTIONNEMENT R1

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que la redevance annuelle de concession R1 a pour objet de faire financer les dépenses annuelles de structure supportées par l'autorité concédante, pour l'accomplissement de sa mission au titre du service public de la distribution de gaz.

Pour 2010, le montant de la redevance R1 due par GRDF est de 1.066 € : $R1 = (1000 + 1,5P + 0,1L) \times (0,02D + 0,5) \times \frac{Ing}{6,55957}$
Ing0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le montant de la redevance annuelle telle que définie ci-dessus.

6. ENCAISSEMENT CHEQUE GROUPAMA

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que GROUPAMA ASSURANCE a adressé un chèque d'un montant de 1.862,70 € en remboursement du sinistre survenu le 14 Avril 2010 dans l'atelier communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, l'encaissement du chèque de GROUPAMA ASSURANCE.

7. OUVERTURE DE CREDITS – BUDGET ASSAINISSEMENT 2010.

Afin de pouvoir régulariser différentes écritures du budget assainissement 2010, il convient d'ouvrir les crédits suivants :

- compte 7068 – recettes – Autres prestations de service : + 6.300 €
- compte 701249 – dépenses - Redevance pollution domestique : + 2.700 €
- compte 673 – dépenses – Titres annulés sur exercices antérieurs : + 100 €
- compte 6712 – dépenses – Pénalités, amendes fiscales et pénales : +3.500 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, d'ouvrir les crédits.

Mr SANSEIGNE donne un compte rendu de la réunion du Syndicat d'Assainissement de Grandfontaine qui regroupe 6 communes. La commune de Boussières est venue rejoindre le Syndicat.

Le projet de reconstruction d'une nouvelle station d'épuration ou le rattachement à celle de Port Douvot a été abordé. Le 7 Juillet à 18 H à Besançon, le Cabinet chargé de ces études présentera 4 solutions avec des éléments comparatifs.

Mr MARTIN, du Cabinet POERY, a présenté un projet pour rejoindre la station de Port Douvot.

8. ENCAISSEMENT CHEQUE B.L.K IMMOBILIER

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que B.L.K IMMOBILIER a adressé un chèque de 6.332,90 € correspondant à un don à la Commune de Grandfontaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, l'encaissement du chèque de B.L.K IMMOBILIER.

9. VENTE D'UN LAVE-VAISSELLE

Mr le Maire propose au Conseil Municipal de vendre l'ancien lave-vaisselle de la cantine, de marque EQUIPRO D 30, acheté par la Commune en 2002, pour un montant de 650 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de vendre ce matériel pour un montant de 650 € et accepte d'encaisser la somme correspondante.

10. INFORMATIONS DANS LE CADRE DE LA DELEGATION

A/ D.I.A

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'une déclaration d'intention d'aliéner a été adressée en Mairie de Grandfontaine par l'Office Notarial 25170 Recologne pour un bien sis à Grandfontaine, cadastré Section AB n° 186-261-262, d'une superficie de 10a20 et appartenant à Mr AVET J.Christophe et Mr SERMENT Philippe.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'une déclaration d'intention d'aliéner a été adressée en Mairie de Grandfontaine par l'Office Notarial 25170 Recologne pour un bien sis à Grandfontaine, cadastré Section AH n° 519 – 523 – 526, d'une superficie de 6a39 et appartenant à GFA BERNARD.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'une déclaration d'intention d'aliéner a été adressée en Mairie de Grandfontaine par l'Office Notarial 25170 Recologne pour un bien sis à Grandfontaine, cadastré Section AH n° 520 – 524 – 527, d'une superficie de 6a39 et appartenant à GFA BERNARD.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'une déclaration d'intention d'aliéner a été adressée en Mairie de Grandfontaine par SCP RACLE COLIN & Associés à Besançon pour un bien sis à Grandfontaine, cadastré Section AC n° 304-306-308 lot 2, d'une superficie de 7a72 et appartenant à BLK IMMOBILIER.

La Commune a renoncé à exercer son droit de préemption sur ces 4 déclarations d'intention d'aliéner.

B/ AVENANT CONVENTION POUR GESTION MULTI-ACCUEIL & MICRO-CRECHE

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'un avenant rectificatif à la convention d'objectifs pour la gestion du site multi-accueil et de la micro-crèche a été établi par Familles Rurales.

Cet avenant concerne l'intégration de la commune de Boussières au groupe de communes signataires de la convention à compter du 1^{er} Septembre 2010. Il a été signé le 21 Mai 2010.

C/ CONTRAT ANNUEL « ALLES DRIN »

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'un contrat annuel concernant la maintenance annuelle de proximité pour la gestion funéraire a été signé le 17 Mai 2010 avec la Société COM'EST SARL pour un montant de 132,50 €HT.

D/ AVENANT PRESTATION DE SERVICE – RELAIS FAMILLES/ASSISTANTES MATERNELLES

Mr le Maire informe le Conseil que deux avenants ont été établis par Familles Rurales concernant la convention de prestation de service pour la gestion du relais familles/assistantes maternelles du Canton de Boussières.

- Avenant n° 5 : Avenant rectificatif communes signataires : à compter du 1/1/2010, la commune de Velesmes Essarts est intégrée au groupe de communes signataires de la convention de gestion du relais, bénéficiant à ce titre au financement du fonctionnement du relais.

- Avenant n° 6 : financement du relais :
 - prestation Enfance versée par Avanne Aveney 17.426 €
 - Participation communes 2010. 12.280 €
 - remise exceptionnelle - 571 €
 - total 29.135 €

La participation prévisionnelle maximale pour la commune de Grandfontaine est de 786 €.

Ces 2 avenants ont été signés le 26 Mai 2010.

E/ AFFAIRE DALHA C./COMMUNE DE GRANDFONTAINE

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que Mr Charles DALHA a déposé une requête le 28 Mai 2010 auprès du Tribunal Administratif de Besançon concernant 2 amendes fixées dans les arrêts de la Cour Administrative d'Appel de Nancy n° 07NC01602 et 07NC01603.

En vertu de la délégation en date du 5 Septembre 2008, Mr le Maire informe le Conseil Municipal que la défense des intérêts de la commune a été confiée à Maître LEVIEUX, Avocat à Besançon.

10. FEU D'ARTIFICE

Mr le Maire présente au Conseil Municipal un devis de la Boîte à Rire pour le feu d'artifice du 13 Juillet, d'un montant de 1.305 € TTC.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

11. CAMION PIZZA

Mr le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande d'installation de camion pizza sur la Commune de Grandfontaine. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

12. COMMISSION DE SECURITE

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que la Sous-Commission ERP/IGH du Doubs s'est réunie le 1^{er} Juin 2010 suite à la visite de contrôle périodique du 18 Mai 2010 à la Maison des Associations. La Sous-Commission a émis un avis favorable à la poursuite l'exploitation de l'établissement.

13. DEVIS MATERIEL

Mr le Maire présente un devis de l'entreprise COUVAL pour un achat de matériel : souffleur, taille-haie, tronçonneuse) d'un montant global de 1.852,50 € TTC. D'autres devis seront demandés.

14. CONSEIL ECOLE MATERNELLE

Mme GIVERNET donne un compte rendu du Conseil d'Ecole qui a eu lieu le 11/6/2010.

68 enfants inscrits. Les enseignantes déplorent l'absence d'une ATSEM entre 11 H et 12 H. Une sortie a eu lieu à Cramans, une autre aura lieu au Cirque Pinder. Merci au CCAS pour l'aide financière.

Il est demandé une piste graphique, des panneaux en liège, des meubles. A voir l'arrosage du jardin pendant les vacances.

22 Juin : rencontre école maternelle/école primaire 26 Juin : fêtes des écoles

Le bilan financier s'élève à + 5.000 €. Il est demandé que la Commission de sécurité vérifie les extincteurs, il en manquerait un. Du matériel disparaît lors du centre aéré.

15. LETTRE DE Mr QUANQUIN

Mr le Maire fait part d'un courrier adressé par Mr QUANQUIN qui sollicite une aide financière supplémentaire de 1.200 € pour les activités de l'atelier musical. Le Conseil rappelle qu'une subvention est accordée au Club des Loisirs qui la répercute aux diverses activités.

Séance levée à 22H340.

Le secrétaire,
C. BERNARD

Le Maire,
F. LOPOEZ